

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : N° 6

Autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un parking aux abords de la mairie. Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer cette autorisation

date de convocation :

31 janvier 2024

date d'affichage :

31 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 26

Absents excusés : 2

o o o o o o

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, Mme Marie DELAROCHE, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoints au Maire,**

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL (arrivé point n°4), M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Véronique MESSIE, Mme Latifa DJELOUAH, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Angeline NKUINGA	à	M. Marc NUSBAUM
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Stéphanie NUNES	à	M. Pascal ODOT
M. Nicolas GATTI	à	Mme Christine GARNIER

ABSENTS EXCUSES : M. Cyril PICARD, M. Florian BOIVERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Marc NUSBAUM

Objet n°6 : Autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'un parking aux abords de la mairie. Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer cette autorisation

Le Conseil Municipal,

VU le code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Mme COUVREUX, 8^{ème} adjointe au maire chargée de l'urbanisme et du cadre de vie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

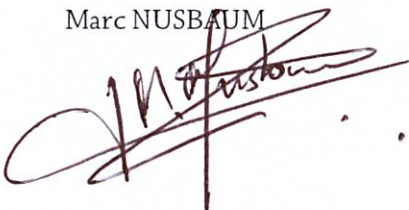
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer et signer toutes autorisations d'urbanisme pour la réalisation d'un parking aux abords de la mairie.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Marc NUSBAUM



Le maire

Christine GARNIER

